

tains changements. Une heure après, il m'a dit de ne rien faire jusqu'à nouvel ordre. Après le départ de la délégation, l'on m'a demandé de placer le drapeau du Sacré-Coeur sur la tour qui était libre.

*Par M. l'échevin Roux.*

Q. Le Bureau des Commissaires a approuvé votre plan primitif?

R. Oui, parfaitement, avec quelques suggestions. Officiellement, je n'ai jamais reçu même de contrat; on ne m'a jamais notifié que je devais faire telle ou telle chose.

Q. La suggestion de placer le drapeau irlandais en avant a été approuvée?

R. J'ai compris que personne n'avait d'objection à la chose.

Q. Lorsque vous avez placé le drapeau tricolore à droite, en avant, sur votre plan primitif, ce n'est pas le hasard qui vous a fait agir?

R. Lorsque j'ai fait le changement, je n'y ai pas pensé. L'idée ne m'est pas venue que le drapeau tricolore devait être mis à telle ou telle place.

*Par M. l'échevin Emond.*

Q. Qui vous a ordonné de faire le changement qui a été fait en dernier lieu?

R. M. Drouin.

Q. Avez-vous des règles fixes quant à la disposition des drapeaux?

R. Pas de règles fixes. Règle générale, l'Union Jack est placé sur la tour principale.

*Par l'échevin Roux.*

Q. Vous étiez libre d'agir à votre guise?

R. J'ai agi d'après mon plan.

*Par M. l'échevin Létourneau.*

Q. Teniez-vous à faire plaisir au maire afin d'avoir des contrats?

R. Non; je n'ai aucune faveur à demander.

M. L. N. Senécal, secrétaire du Bureau des Commissaires, après avoir prêté serment, dépose comme suit:

*Par M. l'échevin Larivière.*

Q. Lorsque le contrat pour décoration de l'hôtel de ville, à l'occasion des fêtes du Congrès Eucharistique, a été accordé, vous étiez présent dans la salle des Commissaires?

R. Oui.

Q. M. Prieur a fait connaître aux Commissaires la manière dont les drapeaux allaient être disposés?

R. Je ne me rappelle pas cela.

Q. Vous rappelez-vous que le maire a fait la remarque que le drapeau irlandais était à mi-mât?

R. Non, je ne m'en rappelle pas. La seule chose que j'ai remarqué, c'est que certaines inscriptions n'étaient pas appropriées.

Q. Vous n'avez fait aucune remarque quant à la disposition des drapeaux?

R. Non.

*Par M. l'échevin Roux.*

Q. Avez-vous eu connaissance de la discussion qui a eu lieu entre les membres du Bureau des Commissaires au sujet de la distribution des drapeaux?

R. Non.

*Par M. l'échevin Larivière.*

Q. Vou rappelez-vous avoir fait des remarques à M. Prieur à ce sujet?

R. Non, monsieur.

M. René Bauset, sous-grelier de la Cité, après avoir prêté serment, dépose comme suit:

*Par M. l'échevin Larivière.*

Q. Etiez-vous dans le bureau du maire lorsqu'une délégation, composée de 4 personnes, est venue demander au maire de disposer les drapeaux autrement qu'ils étaient?

R. Le maire m'a fait demander le jour de la réception (8 septembre), me disant qu'il y avait une délégation chez

tain changes. One hour after, he told me not to do anything until further orders. After the delegation had withdrawn, I was requested to place the Sacred Heart flag on the tower which was unoccupied.

*By Ald. Roux.*

Q. The Board of Commissioners approved your original plan?

A. Yes, with some suggestions. Officially, I never received even any contract; I was never notified to do such or such a thing.

Q. The suggestion that the Irish flag should be placed in front was approved?

A. I understood that no one had any objection to that.

Q. When you placed the tricoloured flag in front, on the right-hand side, on your original plan, you did not do so at random?

A. When I made the change, I did not think of that. It did not occur to me that the tricoloured flag was to be placed at such or such a place.

*By Ald. Emond.*

Q. Who ordered you to make the change which was finally made?

A. Mr. Drouin.

Q. Have you any fixed rules as regards the disposition of flags?

A. No fixed rules. As a rule, the Union Jack is placed on the main tower.

*By Ald. Roux.*

Q. You were at liberty to act as you liked?

A. I acted according to my plan.

*By Ald. Létourneau.*

Q. You were anxious to please the Mayor in order to get contracts?

A. No. I have no favor to ask for.

Mr. L. N. Senécal Secretary of the Board of Commissioners, after being sworn deposed as follows:

*By Ald. Larivière.*

Q. When the contract for the decoration of the City Hall, on the occasion of the Eucharistic Congress, was awarded, you were present in the Commissioners' Room?

A. Yes.

Q. Mr. Prieur indicated to the Commissioners the manner in which the flags were to be placed?

A. I do not remember that.

Q. Do you remember that the Mayor remarked that the Irish flag was at half-mast?

A. No, I do not remember that. The only thing I noticed was that certain inscriptions were not appropriate.

Q. You did not make any remark with regard to the disposition of the flags?

A. No.

*By Ald. Roux.*

Q. Did you hear the discussion which took place between the Commissioners with regard to the disposition of the flags?

A. No.

*By Ald. Larivière.*

Q. Do you remember having made any remarks to Mr. Prieur in this connection?

A. No, sir.

Mr. René Bauset, Assistant City Clerk, after being sworn deposed as follows:

*By Ald. Larivière.*

Q. Were you present in the Mayor's office when a delegation, composed of 4 persons, interviewed the Mayor and asked him to have the flags placed otherwise than they were?

A. The Mayor called for me on the day of the recep-